



Les impôts sur les salaires 2019

Résumé en français

En 2018, le coïncidence fiscale moyenne dans les pays de l'OCDE pour les célibataires rémunérés au niveau du salaire moyen était de 36.1 %, en baisse de 0.16 point de pourcentage par rapport à 2017, soit la quatrième diminution annuelle consécutive. Le coïncidence fiscale mesure la différence entre les coûts de main d'œuvre pour l'employeur et la rémunération nette correspondante du salarié. Il correspond à la somme de l'impôt sur le revenu des personnes physiques (IRPP) et des cotisations de sécurité sociale (CSS) payées par les salariés et par les employeurs, diminuée des prestations en espèces, en proportion des coûts totaux de main d'œuvre pour les employeurs.

Le recul du coïncidence fiscale moyenne pour les célibataires dans la zone OCDE intervenu en 2018 est principalement imputable à de fortes baisses dans quatre pays, alors que près des deux tiers des pays de l'OCDE ont enregistré une légère hausse. Les quatre pays où le coïncidence fiscale a sensiblement diminué sont l'Estonie (-2.54 points de pourcentage), les États-Unis (-2.19 points), la Hongrie (-1.11 point) et la Belgique (-1.09 point). Ces variations s'expliquent par les réformes de l'impôt sur le revenu menées en Estonie et aux États-Unis et par la baisse des CSS patronales en Hongrie et en Belgique.

Bien que la moyenne de l'OCDE s'inscrive en repli, 22 pays de l'OCDE ont enregistré une légère progression du coïncidence fiscale pesant sur le célibataire rémunéré au niveau du salaire moyen en 2018, encore que cette hausse ne dépasse un demi point de pourcentage dans aucun pays. Outre les quatre plus fortes baisses en Estonie, aux États-Unis, en Hongrie et en Belgique, dix autres pays de l'OCDE ont également vu le coïncidence fiscale du travailleur moyen diminuer légèrement en 2018 (moins d'un point de pourcentage).

À l'inverse, le coïncidence fiscale moyenne de la zone OCDE pour les couples avec un seul apporteur de revenu est resté stable depuis 2017, soit 26.6 %. En 2018, le coïncidence fiscale des couples mono-actifs a baissé dans 16 pays de l'OCDE, les diminutions les plus significatives étant observées en Nouvelle-Zélande (4.52 points de pourcentage), en Lituanie (2.50 points), aux États-Unis et en Estonie (2.41 points dans les deux cas) ainsi qu'en Hongrie (1.13 point), en Belgique (1.09 point) et en Grèce (1.08 point). Le coïncidence fiscale pour ce type de foyer n'a pas changé au Chili et s'est accru dans les 19 autres pays de l'OCDE. À l'exception de la Pologne (10.33 points sous l'effet de la réduction du paiement des allocations familiales), l'augmentation n'excède un point de pourcentage dans aucun pays.

Le rapport contient également une étude spéciale qui examine l'imposition des célibataires qui perçoivent le salaire médian dans les pays de l'OCDE. Le salaire médian permet d'effectuer des comparaisons plus fiables que le salaire moyen sur toute l'échelle de distribution des salaires dans les pays de l'OCDE, mais est difficile à calculer faute de données disponibles. En 2017, le travailleur médian dans la zone OCDE percevait 80.8 % du salaire moyen et supportait donc une charge fiscale moins lourde, de 34.3 % des coûts de main d'œuvre contre 36.2 % pour le travailleur moyen. Bien que le coïncidence fiscale du travailleur médian soit inférieur à celui du travailleur moyen dans tous les pays de l'OCDE hormis le Chili et la Hongrie, l'écart n'est guère significatif dans la plupart des pays.

Principales conclusions

Le coin fiscal moyen des pays de l'OCDE a reculé entre 2017 et 2018

- Dans les pays de l'OCDE, le taux moyen de l'IRPP et des CSS payées par les salariés et les employeurs sur les revenus du travail était de 36.1 % en 2018, soit une baisse de 0.16 point de pourcentage.
- En 2018, c'est en Belgique (52.7 %), en Allemagne (49.5 %), en Italie (47.9 %), en France (47.6 %) et en Autriche (47.6 %) que l'on a observé les coins fiscaux moyens les plus élevés pour les travailleurs célibataires sans enfant rémunérés au salaire moyen dans leur pays. Les coins fiscaux les plus faibles ont été enregistrés au Chili (7 %), en Nouvelle-Zélande (18.4 %) et au Mexique (19.7 %).
- Entre 2017 et 2018, le coin fiscal s'est accru dans 22 pays sur 36 et a diminué dans 14 autres. Dans 4 pays, la baisse a dépassé un point de pourcentage (voir le détail ci dessus), tandis que 10 autres pays ont connu une diminution plus modérée. Aucune augmentation n'a excédé 0.5 point de pourcentage, et c'est la Corée qui a enregistré la plus forte hausse (0.49 point).

Le coin fiscal moyen pour les familles avec enfants était égal à 26.6 % en 2018

- En 2018, le coin fiscal le plus élevé pour les familles comptant deux enfants et un seul apporteur de revenu rémunéré au salaire moyen était recensé en France (39.4 %) et en Italie (39.1 %). L'Autriche, la Belgique, la Finlande, la Grèce, la Suède et la Turquie enregistraient des coins fiscaux compris entre 37 % et 38 %. C'est en Nouvelle-Zélande que le coin fiscal était le plus faible (1.9 %), suivie du Chili (7.0 %) et de la Suisse (9.8 %).
- Entre 2017 et 2018, la plus forte progression du coin fiscal pour cette catégorie de foyer a été observée en Pologne (10.33 points de pourcentage). Les baisses les plus importantes ont été constatées en Nouvelle-Zélande (4.52 points), en Lituanie (2.50 points), en Estonie et aux États-Unis (2.41 points dans les deux cas).
- Dans tous les pays de l'OCDE, le coin fiscal est plus faible pour les foyers avec enfants à revenu unique que pour les célibataires sans enfant, hormis au Mexique et au Chili où les taux sont identiques pour ces deux types de foyer. Les écarts mesurés représentent plus de 15 % des coûts de main d'œuvre en Allemagne, en Belgique, au Canada, en Irlande, au Luxembourg, en Nouvelle-Zélande, en République tchèque et en Slovaquie.

L'imposition du célibataire rémunéré au salaire médian en 2017 (Étude spéciale)

- En 2017, le coin fiscal moyen dans la zone OCDE pour les célibataires rémunérés au niveau du salaire médian était inférieur de 2.0 points de pourcentage à celui applicable aux célibataires percevant le salaire moyen (34.3 % contre 36.2 %, le solde étant imputable à l'opération d'arrondi).
- En 2017, le coin fiscal moyen grevant les travailleurs médians se situait entre 7 % au Chili et 52.0 % en Belgique. Dans 21 pays, le travailleur médian supportait un coin fiscal compris entre 30 % et 45 %.
- La même année, la quasi-totalité (94.0 %) de l'écart entre le coin fiscal applicable au salaire médian et au salaire moyen s'expliquait par des impôts sur le revenu des personnes physiques plus faibles, tandis que les cotisations patronales de sécurité sociale moins élevées jouaient un rôle dans six pays.

© OCDE

La reproduction de ce résumé est autorisée à condition que la mention OCDE et le titre original de la publication soient mentionnés.

Les résumés multilingues sont des extraits traduits de publications de l'OCDE parues à l'origine en anglais et en français.



Retrouvez le texte complet sur [OECD iLibrary!](#)

© OCDE (2019), *Taxing Wages 2019*, OECD Publishing.

doi: 10.1787/tax_wages-2019-en